



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministre

Paris, le **0 2 SEP. 2021**

Monsieur le Sénateur,

Vous avez appelé mon attention sur les difficultés financières auxquelles doit faire face le milieu sportif, durement impacté par la crise sanitaire.

Particulièrement sensible à l'objet de votre intervention et mesurant pleinement les efforts fournis par l'ensemble du milieu sportif, j'ai pris connaissance de votre démarche avec la plus grande attention.

Comme vous le savez, partout en France, l'activité sportive a repris progressivement, aussi bien en extérieur qu'en intérieur. Les protocoles adaptés pour la pratique des activités sportives et les modalités de reprise ont été travaillés en concertation avec les acteurs du monde sportif. Un protocole sanitaire dédié aux événements sportifs se déroulant sur l'espace public a été mis en place dès le 19 mai et a détaillé les mesures d'organisation générales et les mesures sanitaires sur site.

Je souhaite par ailleurs ajouter que les efforts déployés par le Gouvernement pour soutenir économiquement et socialement les acteurs du sport sont considérables. Aussi, en complément des aides de droit commun, des dispositifs de sauvegarde sectoriels et un plan de relance ont été mis en place pour soutenir les acteurs du sport : entreprises, clubs et associations sportives.

Avec 3,5 milliards d'euros d'aides cumulées, les mesures d'urgence exceptionnelles ont permis de couvrir tous les champs du sport, qu'il soit professionnel ou amateur, et d'amortir les premiers effets de la crise. L'Etat a aidé le monde sportif de manière exceptionnelle et unique en Europe et reste mobilisé notamment pour faire en sorte qu'aucun club, aucune association ne ferme ses portes.

.../...

Monsieur Jean-Jacques LOZACH
Sénateur de la Creuse
Sénat
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Il a également apporté des réponses adaptées aux variétés de situations rencontrées, telles que la compensation de perte de billetterie d'un montant de 107 millions d'euros au soutien des associations et sociétés sportives, ligues professionnelles, fédérations, organisateurs de manifestations sportives, contraints d'évoluer à jauge réduite puis à huis clos, ou la mise en place par l'Agence nationale du sport, d'un fonds de solidarité de 30 millions d'euros (15 M€ pour 2020 et 15 M€ pour 2021), créé pour soutenir les associations sportives les plus fragilisées par la crise.

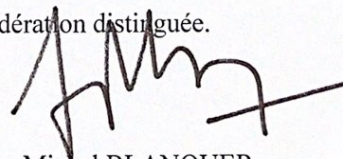
Le « Pass'Sport » en est aussi une illustration. Financé par l'Etat à hauteur de 100 millions d'euros, ce dispositif est une mesure forte de soutien à la prise de licence dans un club à la rentrée 2021, destinée en priorité aux publics les plus fragiles. Cette allocation de rentrée sportive s'adresse en effet aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires soit de l'allocation de rentrée scolaire en 2021, soit de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, soit de l'allocation aux adultes handicapés. Au total, 5,4 millions de jeunes seront éligibles au Pass'Sport au sein de 3,3 millions de foyers. Cette aide financière d'un montant forfaitaire de 50 euros est versée par l'Etat à une association pour réduire le coût d'inscription d'un jeune à une activité sportive pour la saison 2021-2022. Ce dispositif est donc à la fois une mesure de relance pour le secteur sportif associatif, mais également une mesure sociale destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus défavorisés de notre pays l'accès à un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

Par ailleurs, un dispositif spécifique du plan de relance a été proposé au soutien du secteur du sport, à hauteur de 120 millions d'euros sur deux ans, venant abonder le budget de l'Agence nationale du sport, et réparti en trois enveloppes. L'une est dédiée à la création d'emploi dans le secteur des associations sportives qui renforce le « plan jeunes » et s'élève désormais à 40 millions d'euros, l'autre de 50 millions d'euros visant à favoriser la transition énergétique des équipements sportifs, en plus des fonds issus de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) auxquels les acteurs du sport pourront émarger, et enfin une mesure de 30 millions d'euros, au service des clubs et des fédérations sportives, dont 9 millions d'euros pour accompagner leur développement numérique.

Conscient du rôle social joué par le sport, dont les associations sportives constituent le vecteur prioritaire, le Gouvernement entend ainsi, par la combinaison de mesures générales, destinées à soutenir financièrement les associations sportives et de mesures spécifiques de soutien à l'activité et à la pratique sportive en association, répondre à l'urgence tout en favorisant la pratique sportive et l'accès au sport pour tous.

Soyez assuré de toute l'importance que j'attache aux événements sportifs qui portent un message fédérateur autour des valeurs du sport et permettent de générer un impact fort sur le développement de la pratique sportive dans le pays.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Michel BLANQUER